

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 368

présenté par
M. Véran

ARTICLE 7

Après le mot :

« objet »,

rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 21 :

« d'une réduction dans la limite de 5,25 points, dans des conditions fixées par décret. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.